

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18632 - 72ÈME ANNÉE

9e Congrès : rapport du PCR sur les moyens –1–

« Le communiste réunionnais est armé de son idéologie »



Philippe Yée Chong Tchi Kan a présenté le rapport sur les moyens au 9e Congrès du PCR.

Après l'adoption du rapport politique présenté par Yvan Dejean, le 9e Congrès s'est poursuivi l'après-midi du 5 février par le rapport sur les moyens exposé par Philippe Yée Chong Tchi Kan, intitulé « De chacun selon ses moyens ». Voici la première partie, portant sur l'idéologie.

Ce matin, le 9e Congrès du PCR, nous, avons adopté les orientations politiques qui guideront les communistes réunionnais jusqu'au prochain congrès. La question à laquelle le rapport que je présente tentera de répondre est : Avec quels moyens les communistes réunionnais mettront-ils en œuvre ces orientations ?

Nous allons donc essayer d'identifier les moyens souhaitables à employer et, ceci fait, nous essayerons de définir les conditions pour développer ces moyens.

1. Le premier moyen dont dispose le communiste réunionnais pour mettre en œuvre les orientations adoptées par le congrès est :

L'idéologie

C'est quoi l'idéologie ? L'idéologie, c'est cet ensemble d'idées et d'opinions qui fait que le communiste réunionnais se sent fort, inébranlable. L'idéologie fonde la conviction. La conviction forge la résilience. C'est-à-dire la capacité de résister à l'adversité ou de se relever si on a reçu un coup.

Le PCR est connu pour la constance de ses fondamentaux idéologiques. C'est d'ailleurs sur cette base que le PCR est reconnu comme un grand parti.

Je vais donner 2 exemples internationaux où le PCR a agi par idéologie et où l'Histoire lui a donné raison. Et je terminerai sur un exemple réunionnais où l'Histoire n'a pas encore tranché mais où nous pensons avoir encore une nouvelle fois gain de cause.

La condamnation de l'invasion de Prague par les troupes du Pacte de Varsovie

Le PCR a été l'un des seuls parti communiste à avoir condamné ce que l'histoire retient sous le nom du Printemps de Prague.

Imaginez la délégation réunionnaise, composée de 3 membres, arriver face aux partis communistes du monde entier, dont le puissant Parti communiste d'Union soviétique. Là la délégation apprend ce qui se prépare : les Soviétiques envisagent d'envahir la Tchécoslovaquie, et ils expliquent pourquoi. Ils ont des arguments.

Mais cela ne convainc pas le chef de la délégation réunionnaise. Il exprime sa désapprobation face à ce projet. Et il renvoie dans l'île l'un de ses camarades avec pour mission de réunir le comité central en urgence pour se prononcer sur cet événement historique, et condamner l'intervention.

Imaginez les débats alors, entre les délégations, sur 2 jours et durant la nuit. Tous les partis, sauf deux autres, soutiennent la position des Soviétiques. Et au milieu, deux Réunionnais qui disent « non » !

Le chef de la délégation était Paul Vergès et le camarade renvoyé dans l'île pour réunir le comité central, Gilbert Ramin.

Il fallait avoir une sacrée force pour ne pas se laisser attendrir par les puissances en présence et ne pas se laisser corrompre par l'ambiance d'alors. Cette force a pour origine une conviction : chaque parti est responsable devant son peuple, **nulle force étrangère n'a le droit d'interférer dans les affaires internes d'un pays.**

L'opposition de l'exclusion du PCC de l'Internationale Socialiste

Cette idéologie n'était pas de circonstance. Elle a été également la base de la réaction du PCR lors des débats qui opposaient le PCUS et le PCC et envisageaient la possible exclusion de ce dernier de l'Internationale Socialiste. Le PCR réaffirmait que seuls les Chinois pouvaient décider ce qui est bon pour la Chine. C'est pour avoir tenu cette position que Deng Xia Ping a déclaré que « La Réunion est un petit pays mais le PCR est un grand parti ».

Les Réunionnais doivent diriger leur pays

Depuis 1959, le PCR constate que les Réunionnais ne peuvent faire confiance à un gouvernement situé à plus de 10 000 kilomètres pour diriger les affaires de La Réunion. Plusieurs forces se sont opposées à cette idée. Des forces de droite et des forces de gauche, parfois même des forces prétendument communistes. Mais aujourd'hui, après le bilan de 70 ans de départementalisation, la très grande majorité des forces vives de La Réunion conviennent, non pas que le PCR a raison – ce serait trop d'honneur – mais que le système actuel ne peut pas, ne peut plus, répondre aux exigences de notre société.

L'Histoire n'a pas encore totalement tranché ce point. Mais je veux témoigner ici de la constance de l'analyse du PCR qui est de plus en plus partagé par de plus en plus de forces vives de La Réunion et de France.

Vous comprenez l'importance de l'idéologie pour un communiste réunionnais ? Le communiste réunionnais est armé de son idéologie.

(à suivre)

Edito

Le diviseur Gilbert Annette en campagne contre le Parti socialiste

A deux mois de l'élection présidentielle, la situation continue à se clarifier. Hier, Gilbert Annette, maire socialiste de Saint-Denis, a annoncé son soutien à Emmanuel Macron. Autrement dit, le maire de la plus grande commune de La Réunion fera campagne contre le candidat de son parti à la plus importante élection française.

Rappelons que pour désigner son candidat à l'élection présidentielle, le Parti socialiste a changé de méthode depuis 2012. Auparavant, c'était un vote des adhérents. Depuis, le vote est élargi aux citoyens qui signent une charte et paient une contribution d'un euro. Cette année, plus de 2 millions de personnes ont participé à ce scrutin. Le but est de donner au candidat désigné une légitimité plus forte que par le seul vote des adhérents.

En 2012 lors des primaires, Gilbert Annette et sa fédération avaient fait campagne pour Martine Aubry. C'est François Hollande qui a été désigné. Le maire de Saint-Denis s'est ensuite plié à la discipline de parti en faisant campagne pour François Hollande.

En 2017, Gilbert Annette et sa fédération soutenaient Manuel Valls, Premier ministre sortant. Comme 5 ans auparavant, leur candidat est battu. La signification du vote est très différente, car en désignant Benoît Hamon, les 2 millions de participants à la primaire ont sanctionné la politique du gouvernement socialiste. Benoît Hamon était en effet un chef de file des frondeurs, une tendance au sein du PS qui s'opposait à l'orientation social-libérale du gouvernement et de la direction du PS. Après la proclamation des résultats, Benoît Hamon a officiellement été investi par le Par-

ti socialiste en présence de plusieurs membres du gouvernement.

Mais à La Réunion, une tactique qui est mise en œuvre. Gérald Maillot, président socialiste de la CINOR et adjoint au maire Gilbert Annette, déclare qu'il soutiendra Emmanuel Macron, favori des sondages. Cela implique que le président socialiste d'une communauté d'agglomération de plus de 200.000 habitants fera donc campagne contre le candidat investi par son parti. La direction parisienne du PS a alors fait part d'une discrétion étonnante. Pas de recadrage, pas de menace de sanction contrairement à ce qui avait été annoncé pour prévenir tous ceux qui seraient tentés de soutenir une candidature autre que celle du Parti socialiste. Sur la base de ce test concluant, il n'est donc pas étonnant que Gilbert Annette décide à son tour de trahir le candidat investi par son parti.

En France, des discussions ont lieu pour arriver à rassembler le PS et les Verts derrière une seule candidature. C'est donc une dynamique d'union qui cherche à se mettre en place. Cette dynamique est la seule susceptible de faire gagner le candidat du PS. Mais à La Réunion, Gilbert Annette endosse une fois de plus la responsabilité d'être le diviseur. Le fait nouveau est que sa décision concerne l'élection la plus importante en France. De plus, le maire de Saint-Denis a dans son Conseil municipal deux députées PS, dont une est ministre. Malgré tout, il choisit de diviser son camp. Voilà qui permet de clarifier plusieurs décisions qui ont fait perdre les deux dernières élections régionales aux forces de progrès à La Réunion.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le Sénat adopte définitivement le projet de loi Egalité réelle

Gélita Hoarau souligne «la portée limitée de ce texte»

Le Sénat a définitivement adopté hier le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer. Lors du débat, la sénatrice Gélita Hoarau est intervenue pour expliquer son vote. Voici le contenu de son intervention.



La loi sur l'égalité réelle ne remet pas en cause un système qui génère de la pauvreté. (photo Toniox)

Madame la Présidente / Monsieur le Président

Madame la Ministre

Mesdames et messieurs les rapporteurs,

Mes cher-e-s collègues,

Après l'accord en commission mixte paritaire et le vote favorable à l'Assemblée nationale, il nous appartient donc de nous prononcer sur ce texte, avant son adoption définitive et sa publication.

Le texte issu de la CMP apparaît globalement comme un bon compromis. A quelques exceptions près, toutefois.

Concernant les plans de convergence, par exemple, je regrette que la CMP n'ait pas pu trouver un accord sur leur contenu, notamment,

sur le fait que ceux-ci ne comportent plus « la programmation financière des actions et des projets inscrits dans le plan ».

Il y a là un cruel défaut d'engagement financier de la part de l'Etat. Cela est de nature à amoindrir l'objectif fixé initialement : si le concept de la convergence est bien maintenu, la question des moyens pour y arriver reste toujours préoccupante.

Comment les outre-mer pourront-ils parvenir à cette convergence, si les moyens financiers engagés par l'Etat ne sont pas définis ? Et cela d'autant plus que le caractère contraignant des plans de convergence a été rétabli en CMP.

Comment La Réunion peut-elle par-

venir à cette convergence quand, contrairement aux autres DOM, elle ne peut pas utiliser les lois d'habilitation ? Cette question de constitutionnalité n'est toujours pas élucidée.

Domage que l'article introduisant la garantie VISALE pour les jeunes d'outre-mer n'ait pas été rétablie en CMP.

Quelques satisfactions : Je pense notamment à la question de la représentativité syndicale, socle nécessaire pour renouer un dialogue social en panne dans nos territoires.

Un compromis a pu être trouvé, et c'est ce qui est essentiel : ainsi, certains syndicats d'outre-mer pourront dès la publication de la loi,

négozier avec leurs homologues de France hexagonale, pour adapter les conventions collectives et accords nationaux aux outre-mer. L'acceptation d'une clause de revoyure, dans trois ans, au 1er janvier 2019 est une mesure satisfaisante. Encore faudrait-il rester vigilants, pour que le rapport du Gouvernement au Haut Conseil du dialogue social soit réellement rendu, et qu'il le soit dans les temps.

C'est aussi le rétablissement de l'article étendant les prestations de restauration scolaire de l'école maternelle au lycée, ou l'expérimentation de la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans ou la prise en charge de frais liés à la fonction tutorale par les organismes collecteurs agréés.

Domage que la CMP n'ait pas rétabli l'article visant à la valorisation énergétique des déchets

Je souligne également avec satisfaction qu'un accord ait pu être trouvé – certes, dans les tous derniers moments de la discussion à l'assemblée nationale – sur la question de l'indemnisation des victimes des essais nucléaires en Polynésie.

J'ai voté ce texte en première lecture, ici même, en soulignant bien qu'il ne répondait pas aux défis que les outre-mer en général et La Réunion en particulier, ont à relever.

Permettez-moi de rappeler les réserves que j'avais formulées : comment un texte, arrivé en fin de mandature, pourrait-il effacer les inégalités et les injustices que nous connaissons depuis la loi de mars 1946 ?

Comment pourrions-nous nous sa-

tisfaire d'un texte qui n'aborde pas des événements incontournables comme la transition démographique, les changements climatiques, la mondialisation des échanges ou la révolution technologique ? Pourtant ces événements impacteront le développement des outre-mer.

Ce texte, malheureusement, n'a pas su casser avec les logiques économiques appliquées jusque-là. Nous l'avons dénoncé, nous continuons à le faire, comme nous continuons à regretter qu'il n'ait pas permis d'ouvrir la perspective d'un nouveau contrat entre l'Etat et les outre-mer.

Domage, mille fois dommage, que ce texte n'ait pas permis d'élargir le champ des responsabilités des élus d'outre-mer.

Les mesures à caractère social ne sont pas financées, dans leur grande majorité. Et elles ne le seront pas sous cette mandature, reste à savoir si elles le seront sous la suivante.

Néanmoins, certaines mesures, pour être applicables, doivent faire l'objet de décret ; la balle est dans le camp du gouvernement. Il ne reste que peu de temps avant l'élection présidentielle.

En toute lucidité, tout à fait consciente de la portée limitée de ce texte, je voterai ce texte, tout en restant très dubitative sur ses capacités à générer une réelle dynamique de développement durable à La Réunion et dans les outre-mer, leur permettant de relever les défis actuels et futurs auxquels ils sont et seront confrontés.



Gélita Hoarau lors du débat en première lecture au Sénat.

In kozman pou la rout

« Atann ou sar fine bien travers la rivyèr pou zir krokodil »

Mi koné sa konm in provèrb bann z'afrikin i ansèrv souvan. Sa i vé dir, si ou la pankor éloign aou par raport lo danzé, la pa bézoin fé romark aou pars lé riskab i ariv aou in kékshoz an kouyon. In l'égzanp, si krokodil i kroiz dann la rivyèr konm tron d'boi, la pa bézoin flank ali in kou d'pagaye dsi son tèt. Pars dabor sa i fèr ar pa mal ali, épi kont si li pou donn aou in kou d'rès-trankil. Mi souvien in zour moin l'été dann in formasyon. Lo formatèr la domann amoin kosa mi pé fèr si in moun i rod arienk kanikrosh avèk moin. Moin la réponn ali, si moin lé sir moin nora pi afèr avèk li é si mi pé korèsponn avèk li ébin mi kass son gèl. Si moin lé pa sir pi avoir afèr avèk li, é si moin lé pa sir mi bate ali koud-poin koud-pyé ébin mi évit shoké. Li la di amoin moin lé kapon ! Moin la réponn ali moin lé pridan é ké styonn sèlf-kontrol mi koné in réyon. Kosa zot i anpans zot ? Alé ! Fé travaye z'ot koko, é nou va artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Sé la vi k'la fini par done anou rézon, la fini par done rézon nout parti

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi fini par konprann l'androi ou té i vé alé avèk tout out bann kozman ou i ékri dann zournal dopi in bon koup do tan. Mi konpran tou lé zour, shak zour, banna la donna ou lé z'ord pou rolans la ké styonn l'otonomi. Ou i domann si moin nana in prèv ? Oui moin nana inn, é mi pans sé lo méyèr prèv k'i pé an avoir.kosa i lé ? Lé pa konpliké, moin la ntann dann télé dann in konférans do prèss zot la anparl solman l'otonomi. Zournalis-la, la vi sa avèk son dé zyé, é la antann sa avèk son dé zorèy. Donk ou i vé, ou i vé pa, sé konmsa é pa otroman. Tok ! Pran sa pou toi.

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, si mi suiv aou bien, la pa kan nout bann dirizan i koz ké ou i sab va shèrch la vérité dodan, sé dan la boush bann zournalis ké ou i pans trouv la vérité mèm si désèrtin dann la konfréri lé la arienk pou déform sak ni di épi, prézant blan pou noir, makaroni pou la bouji.

Dabor konm ou i koné bien, ni anparl la responsabilité épi nout bann dirijan i di pa, apré lo tan la libèrté (1848), la vni lo tan l'égalité (1946) ala k'i ariv lo tan la responsabilité. La responsabilité pou prann pou nout kont la responsabilité pou dévlop nout péi san touth sak la loi départman fransé l'aport anou. Donk lo responsabilité pou fé myé épou fé plis, pad itou pou koup avk la si lo bransh nou lé asiz dési.

Mon vyé matant i fo ou itrap sak ni di a la sours pa sak bann sharjèr f'lo i anons. I fo osi ou i ékout sak in bonpé i di é ou va konprann ti-lanp, ti-lanp la vi la fini par done anou rézon. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin